REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUISSALICON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

Etaient présents : MM FARENC Michel - FERRE Gérard – MAERTEN Valérie BLANCOU Hubert - CLAVEL Josiane - VIGUES Marie-Pierre - TOUZET Christophe VILLEBRUN Christine - MATHIEU Marjorie - GARCIA Anne-Marie - CRITG Stéphane - VIGOUROUS Jean-Marie - COLOMIES Serge
Absents excusés : LELONG Eric ***(pouvoir à Ferré récupéré le lendemain dans la boîte aux lettres et donc non pris en compte dans les votes)*** **DUBEAU Michelle (pouvoir à Vigourous)**
Secrétaire de séance : MATHIEU Marjorie.

Ordre du jour

Compte administratif 2016 Commune et Service de l'Eau/Assainissement
Compte de gestion 2016 Commune et Service de l'Eau/Assainissement
Affectation du résultat d'exploitation Commune et Service de l'Eau/Assainissement
Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes « Les Avant Monts »
Règlement Bibliothèque-Médiathèque et régie de recettes
Contrats logiciel bibliothèque
Contrat Avenir
Indemnité des Elus modification de l'indice
Questions et informations diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2017 à l'unanimité des présents.
Mr Vigourous demande de rajouter à la phrase relative au recrutement du nouveau secrétaire général, « la raison de ce choix ***à la population*** *». Madame Josiane Clavel précise qu'elle est prête à recevoir les personnes qui désirent des précisions sur ce choix, Monsieur Gérard Ferré, également.*

I Compte administratif 2016 Commune et Service de l'Eau/Assainissement :
Présentation des comptes par Madame Gisèle Vialles, Secrétaire de Mairie.
Le Conseil Municipal délibère et vote les comptes administratifs de la commune et du service de l'Eau / Assainissement.
Vote : 12 voix Pour dont 1 pouvoir – 1 abstention (Colomiès car il n'était pas en fonction en 2016).
2 abstentions dont 1 pouvoir pour l'opération 976 « Bibliothèque » (Vigourous)

II Compte de gestion 2016 de la Commune et du Service de l'Eau / Assainissement :
Présentation des comptes par Madame Gisèle Vialles, Secrétaire de Mairie.
Le Conseil Municipal délibère et vote les comptes de gestion de la commune et du service de l'Eau / Assainissement.
Vote : 12 voix Pour dont 1 pouvoir– 1 abstention (Colomiès, car il n'était pas en fonction en 2016.)
2 abstentions dont 1 pouvoir pour l'opération 976 « Bibliothèque » (Vigourous)

III Affectation du résultat d'exploitation Commune et Service de l'Eau/Assainissement
Pour la Commune : Excédent de fonctionnement de 177 996,32 €. Pas de déficit d'investissement. Sachant qu'un certain nombre de dépenses d'investissement sont à prévoir en 2017, une somme de 70 000,00 € sera inscrite à l'article 1068 (réserves) et le solde soit 107 996,32 € sera imputé au résultat de fonctionnement reporté, compte 002.
Vote : 13 voix Pour dont 1 pouvoir – 1 abstention (Colomiès car il n'était pas en fonction en 2016).
Pour le Service de l'Eau/Assainissement : Excédent d'exploitation de 189 757,71 €. Nous avons un déficit de 47 439,68 € en investissement suite aux restes à réaliser. Donc obligation de couvrir ce déficit au compte

1068 (réserves). Compte tenu des travaux d'investissement prévus, nous inscrivons une affectation complémentaire au compte 1068 d'un montant de 70 000,00 € et le solde soit 72 318,03 € sera imputé au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).
Vote 13 voix Pour dont 1 pouvoir – 1 abstention (Colomiès, car il n'était pas en fonction en 2016).

IV Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes « Les Avant Monts » :
Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Avant-Monts.
Adopté à l'unanimité.

V Règlement Bibliothèque-Médiathèque et régie de recettes
Le Conseil Municipal approuve le règlement de la Bibliothèque-Médiathèque ainsi que la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des sommes des cartes des adhérents non domiciliés sur la commune.
Modification de l'article 3, le droit d'inscription pour les habitants d'autres communes sera de 10 € et non de 15 €
Vote : 12 voix Pour – 2 abstentions dont 1 pouvoir. (Vigourous)

VI Contrats logiciel bibliothèque
Le Conseil Municipal approuve le contrat de maintenance ainsi que le contrat d'hébergement du site Web, catalogue en ligne de la Bibliothèque-Médiathèque et autorise Mr le Maire à les signer.
Vote : 12 voix Pour – 2 abstentions dont 1 pouvoir.(Vigourous)

VII Contrat avenir :
Le Conseil Municipal décide le recrutement d'une personne en contrat avenir dans le service technique à compter du 13 mars 2017, pour une période de 3 ans, à temps complet avec une rémunération correspondant au smic et autorise Mr le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir.
Adopté à l'unanimité.

VIII Indemnités des Elus modification de l'indice :
Le Conseil Municipal décide que les indemnités de fonction des Elus seront attribuées à compter du 1er janvier 2017 sur l'indice brut terminal de la fonction publique.
Adopté à l'unanimité.

IX Questions et informations diverses :
Résultat du recensement : 1 350 habitants (1 223 en 2012) 127 habitants depuis le dernier recensement.
Invitation visite Denaja le 16 mars 2017.
Rappel de la réunion du 28 février 2017 sur une proposition de photovoltaïque à Camp Negre.
Mr Farenc à Mr Vigourous : demande concernant l'utilisation du terrain par les équipes senior de l'A.S.P.M Football, suite aux aménagements effectués.
Mr Vigourous : c'est prévu.
Mr Colomiès demande le remplacement des élus nommés en commission et absents le jour de la réunion.
Mr Farenc répond que la demande est rejetée car non conforme, puisqu'il n'y a pas de suppléants.
Mr Vigourous demande des informations concernant les aménagements des locaux commerciaux.
Mr Farenc confirme qu'il a reçu des demandes et précise qu'une étude va être réalisée.
Mr Vigourous demande des explications sur l'affichage et le revêtement du sol de l'aire de jeux.
Mr Ferré répond que l'affichage est obligatoire et que le gravier utilisé est aux normes et a été choisi car moins coûteux.
Mr Vigourous demande des renseignements sur les accés réalisés au lotissement « L'Hortdejean ».
Mr Farenc répond avoir obtenu l'autorisation du propriétaire de la voirie en l'absence de la création de l'association syndicale.

Fin de la séance : 22 H 15